

# FICHE D'IDENTITÉ RUCHER COMMUNAL PÉDAGOGIQUE

## MON VILLAGE ESPACE DE BIODIVERSITÉ EN DEUX-SÈVRES (MVEB)

### Objectif

Le Rucher Communal Pédagogique MVEB est le moyen pour les citoyens de se familiariser avec la présence des abeilles, puis par l'observation, de découvrir et comprendre les services écologiques fournis à l'homme par la biodiversité et en particulier le service de pollinisation. Il est l'outil d'un programme scolaire porté par l'inspection académique sur le territoire. Les ruchers MVEB, installés sur le territoire, fédèrent les acteurs locaux autour de la gestion collective d'un bien commun, la biodiversité.



### Description

Conçu comme un outil pédagogique, le rucher communal est constitué de trois ruches dont deux sont peuplées par une colonie d'abeilles domestiques et la troisième est vide pour attirer un essaim sauvage. Le rucher est installé sur un espace communal, intégré dans le paysage (société + environnement) et devient le support d'animations adressées aux habitants. Il est accompagné d'un panneau d'information et complété par des fleurs sauvages semées sur des espaces communaux visibles de tous.



### Législation

Les ruches sont propriété de la municipalité. Leur emplacement satisfait aux dispositions légales décrites dans le code rural suivant l'arrêté préfectoral en vigueur. La mairie déclare sous son n°SIRET la détention et l'emplacement des ruches à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (formulaire CERFA 13995\*01). Son adhésion au syndicat départemental d'apiculture comprend l'assurance des ruches déclarées.



### Science participative

Les outils MVEB :

- Réseau de partenaires impliqués
- Diffusion de savoirs
- Accompagnement des collectivités
- Collecte de données d'observation

Ils constituent un cadre pour favoriser la participation et la transmission de savoir-faire autour du rucher et de la biodiversité locale



Des protocoles simples de suivi des pollinisateurs sont disponibles (démarche expérientielle).

Un Cahier de Suivi sur le site du rucher permet à tout citoyen, par simple observation, de veiller sur la santé des colonies et transmettre ses données.

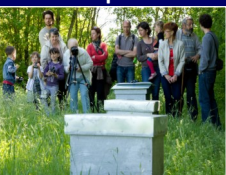
### Vie du rucher et récolte du miel

Les interventions MVEB tout public se font à quelques mètres des ruches :

- avril : Concept de rucher pédagogique communal, outils d'observation et modalités de participation, consignes de sécurité.
- mai : Découverte de l'écologie de l'abeille et du service de pollinisation.

Fête des abeilles, septembre :

Au cœur du village, les habitants extraient le miel et le mettent en pot. Il est distribué gratuitement à tous.



### Responsabilité

Le rucher est détenu par la mairie dont la responsabilité est couverte par une assurance. Les intervenants MVEB s'engagent auprès du maire pour :

- Montage du dossier de déclaration des ruches
- Choix de l'emplacement du rucher
- Partenariat avec l'apiculteur local
- Suivi sanitaire

De plus, l'engagement collectif des participants (habitants, apiculteurs, agents communaux) garantit le fonctionnement durable du rucher.



Contact [monvillageeb@gmail.com](mailto:monvillageeb@gmail.com)



Fiche technique MVEB n°1



**MON VILLAGE : ESPACE DE BIODIVERSITÉ**  
**Un défi : s'approprier la biodiversité** *en Deux-Sèvres*

